

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019**

**DELIBERATION N°2019.00167**

**PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA  
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - SIGNATURE DE LA CONVENTION  
D'APPLICATION POUR L'ANNEE 2019**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc  
JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham  
LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves  
MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 27 mai 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190516-D20190016710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019**

### **PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION POUR L'ANNEE 2019**

#### **1. Eléments de contexte :**

Le Groupe Caisse des dépôts est un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays, qui remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales. Il accompagne les transitions économique, écologique et énergétique, numérique, démographique et territoriale.

Pour soutenir les projets des collectivités locales, il peut apporter :

- une assistance en ingénierie amont,
- un cofinancement d'études à mener pour préciser leur faisabilité opérationnelle,
- un investissement en fonds propres ou un appui à l'économie mixte,
- des prêts de long terme pour financer des investissements.

Dans le cadre du protocole de partenariat adopté en Conseil de Communauté du 26 janvier 2017 et signé le 27 janvier 2017, le Groupe Caisse des dépôts s'est engagé aux côtés de Saint-Etienne Métropole au service du développement du territoire.

Le protocole précise notamment qu'une enveloppe de 300 000 euros est dédiée au cofinancement d'études, sur la période de mise en application 2017-2019. La mobilisation de ces crédits d'ingénierie nécessite une programmation annuelle confirmant les études soutenues et les montants accordés.

Les programmations 2017 et 2018 ont permis de mobiliser 156 100 euros de crédits, sur des études conduites par Saint-Etienne Métropole et le Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes.

#### **2. Objet de la convention d'application annuelle**

La convention d'application 2019 permet de définir la programmation des financements de la Caisse des dépôts sur des études conduites au cours de l'année par Saint-Etienne Métropole et les partenaires du territoire.

Le projet de convention est joint en annexe.

Six études, dont quatre sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole, ont été retenues. Pour cette programmation 2019, la participation totale de la Caisse des dépôts s'élève à 141 667 euros :

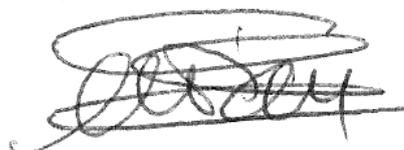
Etude	Montant global TTC	Quote-part CDC	Quote-part Saint-Etienne Métropole
Etude d'opportunité et de préfiguration d'un observatoire régional	50 000 €	25 000 €	Participation via subventionnement du Gérontopôle
Autres études Gérontopôle	50 000 €	25 000 €	
Accompagnement à l'élaboration du schéma d'urbanisme commercial	92 000 €	46 000 €	46 000 €
Etude des gisements fonciers économiques phase 2019	50 000 €	16 667 €	16 667 €
Analyse de la programmation habitat à l'échelle de Saint-Etienne Métropole	40 000 €	20 000 €	20 000 €
Etude de faisabilité d'installations solaires thermiques raccordées aux réseaux de chaleur métropolitains	18 000 €	9 000 €	9 000 €
<b>Total</b>	<b>300 000 €</b>	<b>141 667 €</b>	

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'application du protocole de partenariat pour l'année 2019,**
- **la dépense correspondante à l'étude pour l'élaboration du schéma d'urbanisme commercial sera imputée au chapitre 20 du budget Prospective opération 416 « PLUI » et la recette sur le chapitre 13 opération 416 « PLUI »,**
- **la dépense correspondante à l'étude de gisements fonciers économiques phase 2019 sera imputée au chapitre 65 du budget Prospective et la recette sur la ligne de gestion suivante : SERV compte 7478 destination PROSPECT de l'exercice 2018,**
- **la dépense et la recette correspondantes à l'analyse de la programmation habitat sera imputée au chapitre 65 et la recette au chapitre 74 du budget Prospective de l'exercice 2019,**
- **la dépense et la recette correspondantes à Etude de faisabilité d'installations solaires thermiques raccordées aux réseaux de chaleur métropolitains sera imputée au budget annexe Réseaux de chaleur de l'exercice 2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU